



CHSCTD01 du mardi 1er décembre 2015

Déclaration préalable de la FSU de l'Ain

La FSU de l'Ain se félicite, en ce début d'année scolaire, de la poursuite du travail engagé sur le numérique, et notamment de l'élaboration d'une enquête en ligne à l'attention de tous les personnels Education Nationale de l'Ain. Ce travail d'investigation sur un point clé, qui a entraîné ces dernières années des évolutions très importantes de tous les métiers de l'Education Nationale, s'inscrit pleinement dans les missions du CHSCT, et aura le mérite de donner la parole à tous les personnels. Nous renouvelons au passage notre demande que l'année scolaire 2015-2016 puisse se conclure par une séance spécifique du CHSCT sur le thème du numérique.

Cette rentrée est marquée également par les objectifs volontaristes contenus dans les orientations stratégiques ministérielles 2015-2016. Nous espérons que l'Administration sera force de propositions pour les atteindre, concernant le renforcement de la médecine de prévention, le renforcement des CHSCT et des dispositifs de santé et de sécurité au travail, mais aussi concernant la prévention des risques professionnels, et notamment la mise en place des DUER, sur laquelle un retard important a été pris. Dans l'immense majorité des établissements scolaires de l'Ain, les actions de prévention, en particulier de prévention primaire, ne sont pas encore une réalité. Cette année scolaire doit donc impérativement déboucher sur des résultats concrets, observables par tous les personnels, dans tous les établissements.

D'autre part, en ce qui concerne le primaire, à l'issue du « chantier métier » de la direction d'école, engagement avait été pris d'aboutir pour la rentrée 2015 à des protocoles académiques de simplification administrative. Dans une lettre du 20 avril dernier, en réponse au courrier du SNUipp-FSU, la ministre confirmait que « *dès la rentrée 2015 un protocole simplifié sera proposé* » aux directrices et directeurs d'école dans chaque académie. Or, trois mois après cette rentrée, force est de constater que l'engagement de la simplification n'est pas tenu dans le département de l'Ain. Aujourd'hui le temps presse : les directrices et directeurs ne peuvent plus attendre. Il est indispensable d'aboutir à un allègement concret de ces tâches administratives parfois superflues et toujours chronophages. En conséquence, dans l'attente de mesures concrètes et efficaces, le SNUipp-FSU de l'Ain appelle les directrices et directeurs à engager leur propre simplification des tâches administratives dans l'action « *Maintenant on simplifie nous-mêmes !* », en ne renvoyant plus ce qui n'est pas utile à la vie de l'école : ce qui est déjà connu de l'administration conformément au protocole de simplification national (enquêtes effectifs, répartition pédagogique, informations concernant les personnels déjà connues via IProf), ce qui relève du contrôle (tableau des 108 heures - *faire confiance aux enseignants, le directeur n'est pas le garant des ORS des collègues* -, congés maladie ou autres demandes d'autorisations d'absence - *avis du directeur inutile* -, compte-rendu des conseils de cycle et de conseils des maîtres - *gardés à disposition*). Dans les relations avec les collectivités territoriales, ne sera traité que ce que les directrices et directeurs considèrent comme nécessaire au bon fonctionnement de l'école, à la réussite des élèves et à la sécurité dans le respect des obligations de service.

Ce CHSCT se tient dans un contexte particulier, après les événements tragiques du 13 novembre. Les personnels de l'Education Nationale, comme l'ensemble de la population, ont été profondément bouleversés par la barbarie de ces attentats. Tous ceux qui sont en charge d'élèves ont été doublement éprouvés : par leur propre émotion, et par l'émotion des enfants qu'ils encadrent au quotidien, qui ont ressenti le besoin de parler, de se recueillir, mais aussi de comprendre, et de se faire expliquer ces événements.

A l'école primaire, les mesures de sécurité qui se mettent en place ne peuvent reposer sur les seuls directeurs et équipes enseignantes. Elles doivent être cohérentes et adaptées au contexte particulier de chaque école. Les enseignants ne peuvent se transformer en agents de police. Ils ne sont pas habilités à fouiller les sacs ni à contrôler l'identité des personnes. De plus, les consignes ministérielles n'excluent pas que ce soit un personnel municipal qui fasse la surveillance des entrées sur ce temps. Il nous semble important de rappeler qu'avant les 10 mn précédant le début des cours et le temps périscolaire, la présence d'adultes à l'entrée relève de la compétence de la commune. Concernant les exercices de sécurité et les protocoles PPMS à réaliser d'ici aux vacances de Noël, nous demandons à ce que les directeurs soient accompagnés et bénéficient de temps pour ces mises en conformité. Enfin, nous souhaitons vous informer, M. le DASEN, que le maire de Gex interdit toutes les sorties pédagogiques extérieures à sa commune, ce qui, malgré le contexte actuel, ne relève pas de ses compétences.

Nous formulons le vœu que ces mesures soient marquées par la cohérence, la clarté et la faisabilité, qu'elles ne dégradent ni les conditions de travail des agents, ni les relations sociales avec les usagers, et que l'Administration soit à leurs côtés pour les soutenir et surtout les aider en cette période difficile.

Beaucoup a été demandé aux agents. Les Ministres de l'Education Nationale et de la Fonction Publique ont d'ailleurs pris le temps ces derniers jours de remercier l'ensemble des agents pour leur professionnalisme. Ce discours est empreint de respect, de reconnaissance et d'empathie. Mais ce discours serait d'autant mieux reçu, s'il n'était pas tenu au moment même où le Ministère de l'Education Nationale s'obstine à vouloir mettre en place une réforme du collège de plus en plus contestée sur le terrain. Rappelons que la prévention des Risques Psycho-Sociaux, selon l'accord-cadre sur les RPS, *« passe par la mise en œuvre du dialogue social préalable à toute modification substantielle des conditions et de l'organisation du travail. Et toute réorganisation doit prendre en compte les conditions de travail et la prévention des risques »*. Force est de constater que cette logique de prévention des risques psycho-sociaux est totalement absente pour la mise en place de cette réforme. L'immense majorité des enseignants continue à s'opposer à une réforme qui ne correspond en rien aux évolutions nécessaires pour le collège français. Plus grave, les vagues de formation de ces dernières semaines se sont tenues dans un climat de tension, et ont montré la faiblesse de la réflexion sur les conséquences concrètes d'une réforme mal préparée, déployée dans l'urgence, et dont le caractère inapplicable apparaît chaque jour plus clairement.

Concernant les conditions de travail des personnels, l'incohérence du discours ministériel a de quoi inquiéter. Devant le Conseil d'Etat, le Ministère assure que *« la réforme n'affecte en rien le fonctionnement et l'organisation des établissements scolaires, pas plus qu'elle ne modifie les méthodes de travail des personnels »*. Mais sur son site, le même Ministère estime que cette réforme nécessite *« une mobilisation nationale et académique sans précédent pour former et accompagner les équipes »* et qu'il faudrait *« une année pour se préparer »* en raison *« de l'importance des évolutions induites par cette réforme, tant en terme d'organisation que de contenus et de pratiques »*. C'est ce même discours schizophrénique qui a été délivré aux enseignants lors des formations: *« il ne faut pas vous inquiéter »* / *« la réforme va vous demander un énorme travail »* ; ou bien *« vous faites un travail formidable »* / *« les élèves sont en échec »* ; ou bien *« vous vous investissez »* / *« cette réforme vous permettra de vous investir »*. Et qu'entend-on et que voit-on aujourd'hui, depuis la rentrée de septembre, dans les salles des professeurs de collège ? Des enseignants écœurés, démotivés, abattus, qui envisagent pour certains démission, bilan de compétences, changement de ministère, reconversion, ou retraite anticipée. A l'évidence, si elle est mise en place, cette réforme va entraîner une intensification du travail, pour les professeurs de collège, pour les chefs d'établissement, et même pour les professeurs des écoles, et des tensions entre les personnels. Elle impliquera pour certains enseignants, de lettres classiques et de langues notamment, une transformation profonde de leur identité professionnelle, dont nous avons déjà constaté les aspects dévastateurs lors de la réforme des STI. Et dès aujourd'hui, elle provoque déjà du mal-être au travail, car les enseignants ne croient pas en cette réforme, n'en voient pas le sens, et estiment qu'elle pervertira leur travail. Notre employeur veut-il s'entêter dans ce projet désastreux, et prendre le risque, là aussi, d'assister à des suicides de collègues ? Il ne pourra pas être dit que les élus de la FSU n'avaient pas alerté de la gravité de cette situation.